

*Question présentée par le député :*  
*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 15 novembre 2012*

## **Question écrite urgente**

**Le Conseil d'Etat peut-il faire en sorte que les travaux pratiques de chimie prévus dans les plans d'études soient assurés dans les collèges de Genève ?**

La Tribune de Genève du 18 octobre 2012 rapportait récemment que les travaux pratiques de chimie ne pouvaient être effectués au collège Calvin et dans d'autres collèges genevois.

La raison invoquée était que les chapelles de ventilation nécessaire à la sécurité des travaux pratiques n'étaient plus aux normes ou étaient défectueuses. Les cours de chimie restent cependant, et fort heureusement, assurés.

La chimie, comme d'autres disciplines scientifiques, ne se reçoit facilement que si l'on peut pratiquer ou assister à des démonstrations d'une théorie qui sans cela resterait très abstraite à nos collégiens. La pratique en ce domaine est un élément essentiel de l'acquisition de ce savoir scientifique.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous faire le bilan de l'enseignement des travaux pratiques de chimie assurés et non assurés dans les collèges genevois ?

- Dans combien de collèges ces travaux pratiques ont-ils été annulés cette année ?
- Pour quelle durée ont-ils été annulés ?
- Dans quels délais pourront-ils être assurés de nouveau ?
- Les travaux nécessaires à la mise aux normes de ces chapelles chimiques sont-ils planifiés de façon à ne pas péjorer l'enseignement ?

Questions que nous pourrions résumer en une question principale :

- Le Conseil d'Etat peut-il faire en sorte que les travaux pratiques de chimie prévus dans les plans d'études soient assurés dans les collèges de Genève ?

Dans l'attente de votre réponse documentée, je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, d'agréer l'expression de ma plus haute estime.